

Titre d'emploi : Apprenti peintre
Service : Service de la carrosserie
Sous la direction de :
Date de rédaction :
Approuvée par :
Date d'approbation :
Date de révision :
Statut d'emploi :
Rédigée par :

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Peintre en période d'apprentissage. Sous la supervision étroite d'un compagnon, restaurer les pièces de carrosserie et les carrosseries de véhicules endommagés selon les normes de qualité et les normes de temps du constructeur et du concessionnaire. Détenir une carte d'apprenti émise par le comité paritaire dans les régions assujetties aux décrets de convention collective.

Les TÂCHES PRINCIPALES sont énumérées ci-dessous, mais le titulaire peut être affecté à d'autres fonctions.

- Faire fonctionner et utiliser tout matériel de l'atelier de carrosserie correctement et de façon sécuritaire.
- Enlever la rouille du métal ainsi que la graisse et la crasse de la surface de travail.
- Masquer et protéger les pièces qui ne doivent pas être peintes ou enduites d'un produit.
- Malaxer la peinture selon les caractéristiques techniques.
- Choisir et malaxer l'enduit afin de produire la couleur recherchée.
- Peindre les surfaces en utilisant un pulvérisateur ou un pinceau selon le cas.
- Examiner les surfaces qui ont été peintes pour s'assurer de la qualité du travail et noter toute coulure, ride ou partie non peinte.
- Réchauffer la cire et la pulvériser sur les produits lorsqu'ils auront été testés.
- Entretenir les outils et s'assurer de la propreté du matériel et de son bon état de fonctionnement.
- Assurer la propreté de l'espace de travail.
- Entretenir tout matériel de protection personnelle exigé pour la santé et la sécurité et le porter, y compris le masque respiratoire, selon les recommandations du constructeur.
- Se conformer à toutes les lois et à tous les règlements concernant la peinture, les diluants et autres matériaux dangereux. Aviser la direction de tout écart.
- Collaborer avec les autres employés à la réparation et la préparation de véhicules.
- Comprendre, être à l'affût et respecter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui touchent l'exploitation d'un atelier de carrosserie ainsi que la santé et la sécurité au travail.
- Exécuter d'autres tâches selon les besoins et les consignes de la direction.
- Se présenter de manière professionnelle.

TÂCHES SECONDAIRES

- *Description d'une ou de plusieurs tâches secondaires à ajouter selon vos besoins.*

EXIGENCES D'EMPLOI

Connaissances des langues
Connaissances et habiletés
Responsabilités

Efforts
Conditions de travail
Autres

Utiliser efficacement son logiciel pour obtenir plus de détails quant aux exigences d'emploi. Ce logiciel a l'avantage d'intégrer les seize facteurs d'évaluation des emplois développés par la CCAQ pour aider à réaliser la démarche d'équité salariale dans son entreprise. Il permet d'inscrire au bas d'une description de tâches chacun des critères d'évaluation des emplois rattaché à un emploi.

NOTA : Dans la présente publication, le masculin désignant des personnes est employé sans aucune discrimination.

Tous droits réservés. Il est strictement interdit de reproduire ce cédérom en tout ou en partie.